

Ranger's Nightmare

De Topo Paralpinisme

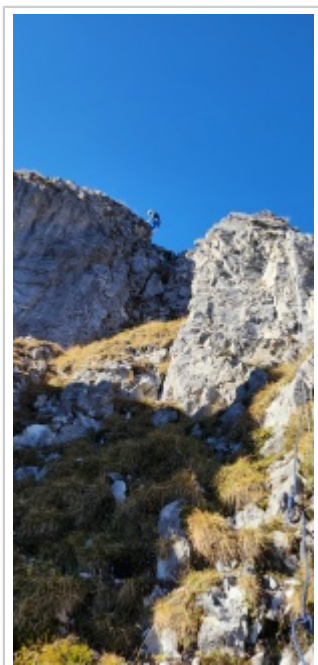
Sommaire

- 1 Caractéristiques
- 2 Accès : 3h
- 3 Infos Ailes
- 4 Attention

Caractéristiques

- **Lieu** : Pointe de Sans Bet
- **Hauteur** : De 250 à 1350 m
- **Matériel** : Rappel de 30m (Prévoir un 8 car corde de gros diamètre en place)
- **Posé** : Facile dans la vallée ; vérifier les limites de Réserve
- **Première** : Bjarte Bo, Rodolphe Cassan, Sébastien Collomb-Gros, Tomerik Heimen, Benjamin Mazuer et Eiliv Ruud le 24 mai 2011

Accès : 3h



Une fois passé le village de Sixt en direction du Fer-à-Cheval, tourner à gauche au lieu-dit "l'Echarny", puis encore de suite à gauche. Se garer sans gêner les riverains et attaquer une longue route à 4x4 qui vous fera prendre pied dans le vallon du Salvadon après 1h30 de sous-bois. Continuer cette route jusqu'à la côte 1650 puis bifurquer à droite pour remonter le "désert" de lapiaz (chemin, cairns) jusqu'à la croix bien visible alors. Vous êtes dans la réserve à ce moment ! Du sommet vous avez une vue sans égale sur la Corne-aux-Chamois juste en face. l'exit se trouve une

30e de mètres en contrebas sur la gauche en regardant le vide. Une corde fixée à demeure sera pratique, le saut étant certainement appelé à devenir classique ! Plusieurs exits ont été nettoyés dans la zone. Les différentes lignes de vols sont en direction de la droite.

Trace GPS, uniquement pour aller voir l'exit et redescendre à pied of course



Infos Ailes

Infos laser

Deniv Avancée
203m 33m
274m 70m
352m 154m

Attention

MAIRIE
de
SIXT FER A CHEVAL
74740 Haute-Savoie

ARRÊTÉ DU MAIRE
Réglementant la pratique du « wingsuit » et « base jump »
N°AP2016_08_D

Le Maire de la Commune de Sixt Fer à Cheval,

Vu la loi du 02-03-1982 relative à la décentralisation,
Vu le décret ministériel sur la Réserve Naturelle du 02 novembre 1977
Vu l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police exercés par le Maire,
Vu les articles L362-1 et suivants du Code de l'environnement et le Code rural,

Considérant que toute pratique de survol de la Réserve Naturelle Sixt-Passy est interdite,
Constatant le développement de la pratique du « wingsuit » et du « base jump » sur le territoire communal, plus particulièrement sur le secteur de la Pointe Sans Bet, susceptible d'affecter la sérénité et la sécurité du cheptel de l'épave exploitant,
Considérant qu'il est nécessaire, de ce fait, d'édicter une réglementation afin de garantir la sécurité et la pérennité de l'exploitation agricole, dans les secteurs fréquentés par les pratiquants du « wingsuit » et du « base jump »,
Considérant que la cohabitation de cette pratique avec l'exploitation agricole est source de nuisance voire de décès des bêtes,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'arrêté N°AP2015_09_D est abrogé et remplacé par celui-ci (A12016_08_D).

Article 2^{ème} :
La pratique du « wingsuit » et du « base jump » est interdite sur le site de la Pointe de Sans Bet, les Granges de Sans Bet et les Cruz, durant une période déterminée par l'exploitation agricole, c'est-à-dire de mai à septembre de chaque année.

Article 3^{ème} :
Le présent arrêté ainsi que des panneaux d'informations seront mis en place à Nambé, au départ du sentier de Salvaçon et de celui accédant à la Pointe Sans Bet.

Article 4^{ème} :
Les contraventions au présent arrêté feront l'objet de procès-verbaux dressés par le Maire assermenté et la Gendarmerie Nationale.

Article 5^{ème} :
Messieurs le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Taninge-Samoëns sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sixt Fer à Cheval, le 02 mai 2016


Le Maire,
Stéphane BOUVET.

Arreté

Les vols au dessus des pentes d'herbes sur la droite constituent une prise de risques liée au vol travers pente.

Plusieurs accidents mortels ont déjà eu lieu. Gardez des marges de sécurité en altitude et en vitesse de vol.

┌-----┐
saut interdit entre mai et septembre
└-----┘

Récupérée de « https://www.base-jump.org/topo/index.php?title=Ranger%27s_Nightmare&oldid=11589 »

Catégories :

Haute Savoie
Les Fiz et le Fer à Cheval
Track Pantz Monopièce
Wingsuit
Spot Interdit

-
- Dernière modification de cette page le 5 novembre 2024, à 20:40.
 - Le contenu est disponible sous licence Creative Commons paternité - non commercial - partage à l'identique sauf mention contraire.

